

Enseignement Technologique en Langue Vivante 1

Série STI2D



académie d'aix-marseille

Le programme de langues vivantes de la voie technologique

BO spécial n°3 du 17 mars 2011

- Un programme dictée par une entrée culturelle spécifique à la voie technologique: « **Sciences, techniques et civilisations** »
- Cette entrée est structurée autour de **quatre notions**:
 - Mythes et héros
 - Espaces et échanges
 - Lieux et formes de pouvoir
 - L'idée de progrès

à **croiser** avec les **pôles de connaissances** spécifiques à chaque série technologiques. En **série STI 2D**:

- Matériaux et structures
 - Énergie et environnement
 - Système d'information et numérique
- Ce programme se décline en **deux volets**:
 - L'enseignement obligatoire commun
 - L'enseignement technologique en langue vivante 1

Tableau croisé des notions et des pôles de connaissances

Série STI2D

	Matériaux et structures		Energie et environnement	Systèmes d'information et numérique
	Innovation technologique et éco-conception	Architecture et construction		
Mythes et héros	- Le mythe du créateur : l'évolution des outils de création, la créativité	- Le héros bâtisseur : l'évolution des outils de création	- Le mythe de la fin du monde	- L'homme et la machine
Espaces et échanges	- L'empreinte écologique - Le monde virtuel	- L'habitat et les voies de communication	- Le cycle énergétique	- Le village planétaire : partage d'information, communication en temps réel
Lieux et formes de pouvoir	- La propriété intellectuelle - L'organisation industrielle émergente	- Urbanisme et aménagement du territoire - Le défi dans la verticalité	- La bataille de l'autonomie énergétique	- Pôles et monopoles numériques (contrôle numérique)
L'idée de progrès	- Les matériaux innovants - L'hypersystème	- Les matériaux innovants - Le mieux-vivre	- Les défis collectifs - L'efficacité énergétique - L'usage raisonné de l'énergie	- L'intelligence artificielle au service de l'homme - Les systèmes « expert »

L'enseignement de technologie en langue vivante 1

- **L'entrée se fait par la discipline technologique.** Repose entièrement sur le programme de sciences ou de technologie de la série concernée **mais avant tout un enseignement de LV:**
 - L'entrée par la discipline technologique est une **source d'enrichissement et de motivation**
 - Pratique accrue de la LV dans une **logique de projet** qui favorise la contextualisation de la communication.
 - **Construire une compétence de communication** dans le domaine technologique
 - Développement des compétences langagières à travers des **activités, des situations de communication** et des **productions concrètes et pratiques**
 - Développer toutes les activités langagières dans **des projets dont le contenu est technologique**
- **Plus-value** pour les deux disciplines:
 - **Donner du sens** à l'étude et à la pratique d'une LV.
 - **Renforcer** l'enseignement de la discipline technologique
- Par souci de **cohérence** et de **continuité dans les apprentissages**, il apparaît essentiel de:
 - **Mettre en synergie** les thématiques abordées dans les deux disciplines (discipline technologique et ETLV)
 - **Déterminer des thématiques communes** entre la LV tronc et l'ETLV.

Un enseignement conjoint

- Cet enseignement fait intervenir des **démarches collaboratives** et **complémentaires** entre les deux disciplines
- Suppose une **étroite concertation**
- La présence des deux enseignants **renforce la cohérence de la démarche** et crée une **dynamique communicationnelle** ancrée dans des situations concrètes et variées
- Nécessite un **pilotage partagé** selon les compétences de chacun:
 - **Pilotage technique et scientifique** assuré par le professeur de technologie
 - **Pilotage linguistique** assuré par le professeur de LV
 - **Pilotage culturel et pédagogique** commun
- Tirer profit de la **complémentarité** des deux professeurs
- **Mutualiser** des compétences diverses et des connaissances variées.

Modalités pédagogiques

- **Modalités pédagogiques axées autour de:**
 - **L'étude de dossiers technologiques ou étude de cas**
 - **L'activité de projet**
- Mise en œuvre de **démarches communes** aux disciplines scientifiques, technologiques et aux langues vivantes:
 - Démarche de résolution de problèmes
 - Démarche d'investigation
 - Démarche de projet
- Permettre à l'élève de se **construire une compétence de communication dans le domaine technologique**
- **Entraînement des élèves dans les différentes activités langagières**, notamment celles relevant du champ de l'oral

Les plus-values de l'enseignement technologique en LV1

- Les plus-values observées chez les **élèves**:
 - Décloisonnement des enseignements
 - Perception différente de la discipline langue vivante
 - Pratique accrue de la langue vivante
 - Prise de confiance
- Les plus-values professionnelles identifiées chez les **professeurs**:
 - Relever un défi, faire évoluer son enseignement
 - Découvrir de nouvelles pratiques pédagogiques et de nouvelles modalités d'intervention
 - Favoriser le travail d'équipe
 - Utiliser des supports variés
 - Ancrer l'approche actionnelle et la pédagogie de projet dans les pratiques professionnelles

L'épreuve d'enseignement technologique en LV1 au baccalauréat (1/5)

BO n°12 du 22 mars 2012

- **RAPPEL DU RÈGLEMENT D'EXAMEN**

- **Epreuve orale**, évaluée en cours d'année
- Seuls sont pris en compte pour l'examen du baccalauréat, **les points supérieurs à la moyenne** de 10 sur 20
- Ces points sont **multipliés par deux**

- **OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE**

- L'épreuve porte sur les **compétences de communication en langue vivante 1** dans le **contexte de la réalisation du projet technologique**.
- Elle permet d'évaluer les **capacités du candidat à présenter en langue vivante 1, les différents problèmes techniques** auxquels il a été confronté au cours du déroulement du projet et à **expliquer en langue vivante 1 les choix effectués**.
- Sont notamment évalués le **lexique fonctionnel** utilisé ainsi que les **compétences sociolinguistiques et pragmatiques** mises en œuvre en vue d'une **communication efficace**.

L'épreuve d'enseignement technologique en LV1 au baccalauréat (2/5)

• STRUCTURE DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve se déroule en **deux parties**:

- La première prend place au cours de la **première partie de l'épreuve de projet** (= présentation orale en LV1 de la conduite du projet)
- En revanche, l'organisation de la seconde partie est **indépendante de l'épreuve de projet** : elle est ponctuelle et se tient au **cours du troisième trimestre** (= présentation orale en LV1 du projet)
- *Première partie : présentation orale en langue vivante 1 de la conduite de projet*
 - **Une fois dans l'année**, les **compétences de communication** du candidat en langue vivante 1 sont évaluées dans le **contexte de la conduite de projet**
 - La première partie de l'épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité et la première partie de l'épreuve d'ETLV sont **successivement** évaluées
 - L'évaluation a lieu dans le cadre d'une « **revue de projet** » : **entretien de groupe** (composé de **3 ou 4 élèves**). Les enseignants de LV1 et de technologie participant au suivi du projet évaluent les candidats
 - **Temps collectif** mais **évaluation individuelle**. **3 à 5 minutes** de prise de parole par candidat. **Équilibre du temps de parole** de chaque candidat. **Possibilité d'interaction** entre les candidats et les examinateurs.
 - **Présentation individuelle** par chaque élève du groupe-projet des **activités personnelles** menées dans le cadre de la réalisation du projet, des **démarches mises en œuvre**, des **hypothèses** de travail, des **difficultés rencontrées...**
 - Cette partie est notée sur **10 points**

L'épreuve d'enseignement technologique en LV1 au baccalauréat (3/5)

- Deuxième partie : présentation orale en langue vivante 1 du projet
 - Cette partie est notée sur **10 points**.
 - L'organisation de cette épreuve est indépendante de l'épreuve de projet. Elle est **ponctuelle** et **organisée par le chef d'établissement** au cours du **troisième trimestre**.
 - En vue de la présentation orale en langue vivante 1, le candidat élabore **un dossier technique**, sous **forme numérique**, en langue vivante 1. Ce dossier comporte 1 à 5 pages en fonction de la forme retenue: carte heuristique, diaporama, site internet... Ce dossier est un **support de présentation**, il n'est **pas évalué**.
 - La présentation débute par **un exposé du candidat**, qui dispose d'une **durée maximale de 5 min**. Elle est suivie d'un entretien en langue vivante 1 avec les examinateurs. **L'ensemble de l'épreuve** a une durée de **10 min**.
 - Aura lieu **courant juin**

L'épreuve d'enseignement technologique en LV1 au baccalauréat (4/5)

- **NOTATION**

- Les enseignants de langue vivante 1 et les enseignants de technologie **participant au suivi du projet** évaluent le candidat.
- A cette fin, ils établissent, pour chaque candidat, **deux fiches d'évaluation, une pour chaque partie de l'épreuve**, selon les modèles publiés par le ministre chargé de l'éducation nationale.
- Ces fiches d'évaluation ont le **statut de copies d'examen**.
- L'épreuve est notée sur **20 points**.

- **LANGUE DE L'ÉVALUATION**

- Cette épreuve est **évaluée dans la langue de l'enseignement de technologie en langue vivante 1 dispensé en classe terminale**.
- Pour cette épreuve, le candidat **ne peut pas choisir une autre langue** au moment de l'inscription à l'examen, contrairement à ce qu'il peut faire pour les épreuves de langue vivante.
- Un candidat qui le souhaite peut donc subir les épreuves de langue vivante 1 et de technologie en langue vivante 1 dans deux langues distinctes.

L'épreuve d'enseignement technologique en LV1 au baccalauréat (5/5)

- **CANDIDATS INDIVIDUELS ET CANDIDATS ISSUS DES ÉTABLISSEMENTS HORS-CONTRAT**

- Les candidats scolarisés dans les établissements privés hors-contrat et les candidats individuels **ne subissent que la deuxième partie de l'épreuve**, qui est, dans ce cas, notée sur 20 points.
- Ils passent cette épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires.

- **SESSION DE REMPLACEMENT**

- Les candidats **subissent la deuxième partie de l'épreuve** selon les mêmes modalités que celles de l'épreuve du premier groupe.
- **Si un candidat n'a pu être évalué dans le cadre de la conduite de projet, seule la deuxième partie de l'épreuve est évaluée**, selon les mêmes modalités que celles de l'épreuve du premier groupe.